

Conditions d'obtention du CPCAC :

Admissibilité (épreuves écrites)	
Première épreuve : Comptabilité (coefficient 3)	I. Introduction II. La méthode comptable III. Analyse comptable des opérations courantes IV. Travaux d'inventaire V. Organisation pratique de la comptabilité VI. Technique comptable approfondie
Deuxième épreuve : Système d'information de gestion et techniques quantitatives de gestion (coefficient 2)	I. Système d'information et fonctions d'organisation II. Matériels, réseaux et sécurité informatique III. Modélisation à l'aide de logiciels IV. Les logiciels métiers V. Techniques quantitatives de gestion
Admission (épreuves orales)	
Première épreuve : Interrogation sur les matières juridiques, comptables, financières et fiscales (coefficient 3)	I. Droit II. Fiscalité III. Comptabilité IV. Gestion et finance des entreprises
Deuxième épreuve : Anglais appliqué à la vie des affaires (coefficient 1)	